



DECLARATION LIMINAIRE CAPD du 30 Août 2016

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons tout d'abord partager avec vous un hommage tout particulier suite au décès brutal de Madame SOREAU IEN d'Argenteuil Nord. Nous avons pu apprécier son engagement professionnel en faveur des collègues, des élèves. Argenteuil a été au cœur de nombreuses difficultés mais son dynamisme, sa volonté d'œuvrer pour l'école publique ont portés leurs fruits à de nombreuses reprises. Au-delà de sa convivialité égale et infatigable, c'est ce que nous garderons en mémoire.

A l'occasion de cette rentrée, la sécurité est au cœur de toutes les discussions : plan Vigipirate renforcé, exercice « attentat-intrusion »...

Les menaces terroristes exprimées conduisent aujourd'hui la société française à modifier ses comportements. Comme ont été contraints de le faire de nombreux pays dans le monde, il faut, bon gré mal gré, tenir compte de ce changement de paradigme.

Le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Intérieur ont produit une circulaire détaillant les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les établissements. Exercice supplémentaire de réaction à une intrusion dans le cadre du PPMS, réunions de rentrée sur le sujet avec les parents d'élèves, formation des élèves de 3^e aux premiers secours, suivi des élèves et des personnels engagés dans un processus de radicalisation en sont les principales nouveautés.

La communauté éducative doit donc désormais s'approprier une culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels. Ces derniers ne sont pas des professionnels de la sécurité et doivent donc être accompagnés par des spécialistes. Par ailleurs, la formation et l'accompagnement de tous les personnels doivent être mis en place. Dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois les associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs.

Les collectivités territoriales ont également un rôle important à jouer en termes de mobilisation et d'investissement.

Le SE UNSA tient à souligner l'importance du nombre d'adultes dans les écoles. Le désengagement de certaines communes sur les emplois d'ATSEM est d'autant plus incompréhensible et inacceptable en cette période tendue. En termes d'équipement, la question des différentes sonneries d'alerte pose de réels problèmes.

Par ailleurs, les 108H ne sont pas extensibles et ces nouveaux dispositifs nécessitent du temps de concertations, de réunions, qui viennent s'ajouter, et pas de façon

moindre, à celui déjà prévu. Le SE UNSA demande une prise en compte de ces contraintes dans les obligations de service des collègues.

Une fois de plus se sont les directrices et directeurs qui se retrouvent en première ligne, alors que la simplification des tâches reste un leurre pour nos collègues. C'est maintenant la communication de leur numéro de portable personnel qui est sollicitée.

Selon la circulaire ministérielle de juillet, cette demande ne peut constituer une obligation. L'article 9 du code civil protège la vie privée de tous les salariés. Il n'existe donc aucune réglementation obligeant un fonctionnaire à fournir un N° de téléphone personnel à son employeur cela est d'ailleurs rappelé en p.6 du guide des directeurs d'école qui vient d'être publié.

C'est pourquoi, Le SE UNSA demande que seules ces situations spécifiques donnent lieu à un envoi de SMS dès lors qu'aucun autre moyen classique ne peut être utilisé.

Vous l'aurez compris, pour le SE UNSA ce nouveau contexte ne peut se cantonner en la matière à une logique d'injonction. Accompagnement, formation et complémentarité des acteurs de l'école doivent permettre aux collègues de mettre en œuvre ces dispositifs de sécurité car le climat scolaire nécessite sérénité et bienveillance pour les élèves mais également pour les équipes. Les personnels en prennent la mesure avec professionnalisme. Pour le SE-Unsa, il est primordial de garder à l'esprit la nécessité de rassurer les élèves et de les mettre en condition de réussir.

Cette CAPD est également très attendue par toutes celles et ceux qui espèrent un exeat pour rejoindre leur famille et poursuivre leur activité professionnelle.

Le SE UNSA a rencontré Monsieur le Recteur le Mercredi 6 juillet dernier pour soumettre à nouveau l'incompréhension, les difficultés voire la souffrance de certains de nos collègues qui se considèrent prisonniers d'un département dont le manque d'attractivité les pénalise injustement.

Trop de collègues sont en disponibilité, trop de collègues se voient imposer des choix financiers, trop de femmes n'exercent plus leur métier pour stabiliser une vie de famille.

Pour le SE UNSA cette situation ne peut perdurer ! La gestion des ressources humaines de qualité est une valeur sûre pour l'engagement au quotidien des collègues dans leurs difficiles missions. Un signal fort doit être donné en ce sens.

Les élus en CAPD

Olivier Flipo Evelyne SEGUIN

Julie BELTRAMELLO Thomas SAUBABER